

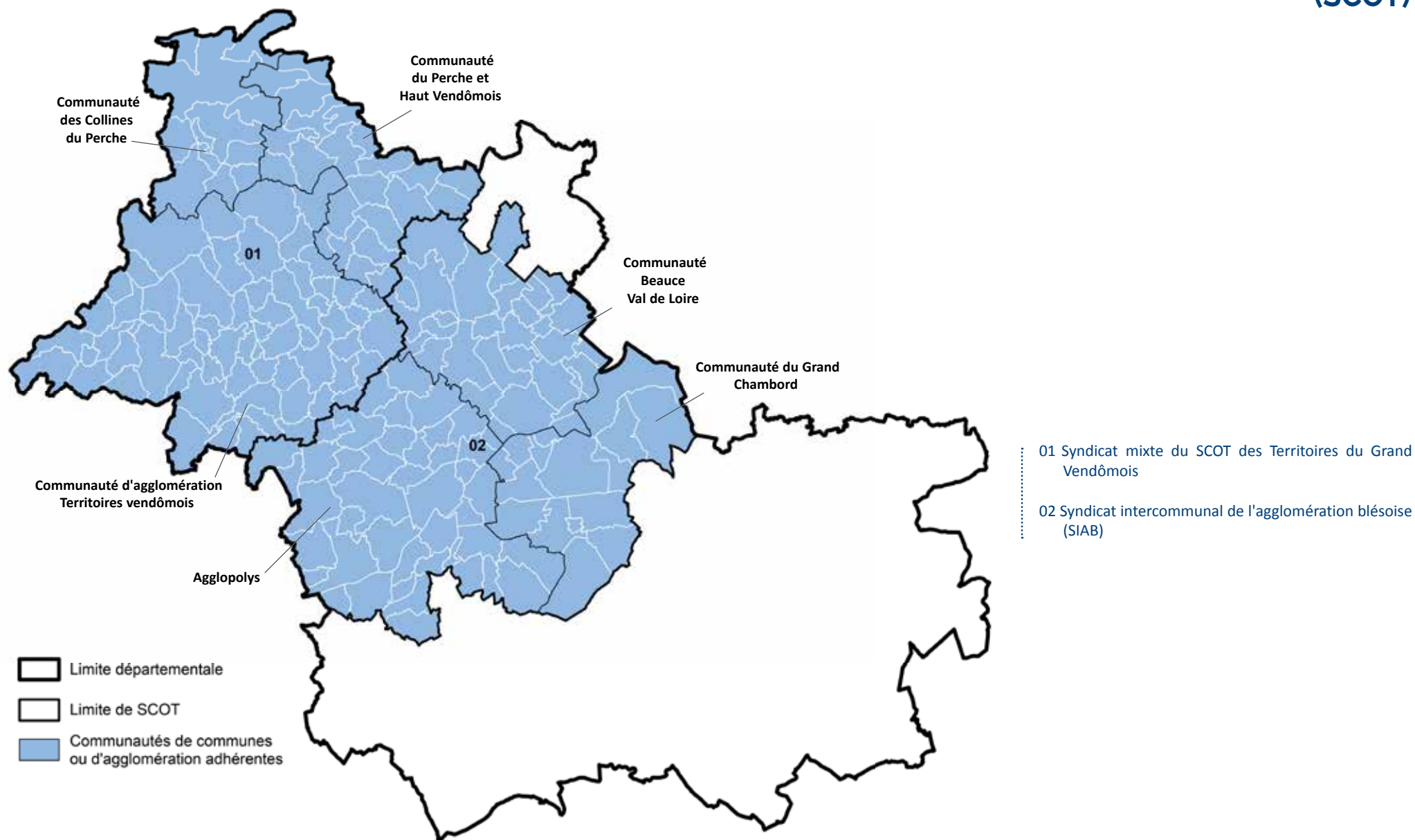
N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre d'EPCI adhérents	Nb de communes couvertes	Population en 2017	Compétences
01	Syndicat mixte du SCOT des Territoires du Grand Vendômois (siège à Vendôme)	2000	3	100	69 402	Élaboration, approbation, modification, révision, suivi et évaluation du SCOT (schéma de cohérence territoriale) * mise en place du schéma, * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma, * gestion dans le temps.
02	Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise (SIAB) (siège à Blois)	1998	3	89	146 210	Élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale, gestion dans le temps du document et les révisions éventuelles. Coordination des politiques de l'habitat et mise en œuvre de toute mesure de nature à en favoriser la réussite.

* Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

Syndicats mixtes de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020